RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

dossier n° DP 014 228 25 00117

date de dépôt : **16 novembre 2025**

demandeur : **Mickael GOUPIL**

pour : **enlèvement de la haie de thuyas entre le 15 et le 17 de la rue du clos mazurier et installation a la place d'une cloture beton bois**

adresse terrain : **17 rue du clos mazurier 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

Le Maire
à
Mickael GOUPIL
17 rue du clos mazurier
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Objet : Rejet tacite de la demande d'autorisation pour défaut du dépôt des pièces manquantes au dossier dans le délai imparti

Monsieur,

Par courrier en date du 05/12/2025, je vous informais que votre demande de déclaration préalable était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a donc été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, le 11 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE (Calvados)